



ai je droit au congé maternité avec un arret maladie avant?

Par **oimeuh**, le **24/02/2010** à **22:27**

Bonjour,

voila je vous expose ma situation: je suis aide soignante depuis octobre 2009.

J'ai un contrat jusqu'à fin juin, et je suis enceinte depuis mi-novembre 2009.

Je suis sur le point d'envoyer une lettre avec avis de réception a mon patron pour lui annoncer la nouvelle (déjà est ce qu'il y a un délai pour lui dire?)

c'est mon deuxième petit.

Ayant un travail assez difficile pour une grossesse (porter des poids lourds toute la journée c'est pas top même si j'essaie de me ménager) mon contrat a été aménagé depuis janvier : je travaille 11h le dimanche et ensuite des remplacements la semaine (et les remplacements la semaine de manquent pas, d'ailleurs cette semaine est très chargée) j'ai rdv chez gygy le 2 pour déclarer ma grossesse. J'ai peur d'avoir des problèmes de santé à cause de mon travail puisque comme je lui ai dit, le travail d'aide soignante c'est pas top pour une grossesse (j'ai souvent mal au ventre à cause des poids, sans parler des grosses envies de vomir avec ces odeurs...) je vais voir ce qu'elle (la gygy) va me conseiller: arrêt maladie ou continuation.

Ma question est: ai je droit à un congé maternité? si je suis en arrêt maladie dès la semaine prochaine ça se passera comment? merci d'avance.

Par **miyako**, le **25/02/2010** à **12:23**

Bonjour,

Vous serez en congé maladie (congé pathologique) et dès que vous aurez droit au Congé Maternité seront ouverts, vous basculerez dans l'indemnisation Congé Maternité. Vous avez bien fait d'avertir votre employeur, ainsi il ne pourra plus vous faire soulever des poids.

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH